

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 30 mars 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - W. BIGNON - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. BASSI-ALLEMAND par M. ROUVIER - M. IBARS par M-C. FABRE DE ROUSSAC - N. LECLERC par W. BIGNON - L. DELAITE par L. FABRE

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY - D. VIALAS

**3. Demande d'avis sur les projets d'arrêté et de charte encadrant l'activité de dégustation des coquillages menée par les conchyliculteurs du département (Annexe 2)**

Dans le cadre des travaux visant à revoir l'encadrement réglementaire de l'activité de dégustation des coquillages, une importante phase de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, les services de l'État, collectivités et professionnels a été menée.

Les projets ont été adoptés pour tenir compte des dernières observations formulées lors du groupe de travail du 26/11/2020.

A ce stade de la démarche, le préfet de l'Hérault sollicite l'avis du conseil municipal par lettre du 1/3/2021 sur le projet d'arrêté préfectoral qui s'appliquera sur le domaine public maritime et le domaine public portuaire et sur le projet de charte ayant vocation à être cosignée par les différentes parties.

Le préfet souligne qu'il souhaite également recueillir l'engagement de la commune pour une signature envisagée au cours du premier trimestre 2021.

Les projets d'arrêté et de charte explicitent le cadre réglementaire de la dégustation et la mise en œuvre en fonction des compétences réglementaires de chacune des parties. Ils visent à définir l'instruction des demandes pour pratiquer la dégustation et assurer le partage des informations sur la dégustation, ainsi que la politique de contrôle et la promotion des établissements. Il est rappelé que cette charte sera signée par l'Etat, les collectivités territoriales et le comité régional de la conchyliculture. Cette charte expose :

- le cadre réglementaire de la dégustation avec le champ d'application,
- les exploitants autorisés et les autorisations nécessaires pour que les établissements accueillent l'activité de dégustation.

La charte reprend les produits qui seront exclusivement utilisés par les conchyliculteurs.

La charte rappelle que pour caractériser et objectiver un changement de destination, à savoir de l'activité agricole vers une activité commerciale de restauration, il sera nécessaire dans le règlement du PLU de clairement définir les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées. Il est ainsi prévu de permettre aux communes de modifier leurs règlements d'urbanisme pour aborder de manière homogène les principes liés à l'activité de dégustation dans le prolongement de l'activité de production. Les communes pourront ainsi s'engager dans la mise à jour de leur PLU à l'occasion d'une prochaine évolution de leur document.

La charte énonce les modalités de contrôle pour s'assurer que la dégustation se fait dans le cadre réglementaire. La charte met en place les indicateurs de suivi pour assurer une bonne application des orientations de cette dernière.

Il appartient au conseil municipal :

**De donner** son avis sur les projets d'arrêté et de charte encadrant l'activité de dégustation des coquillages menée par les conchyliculteurs du département de l'Hérault.

Il convient d'en délibérer.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

### **DELIBERE**

**A L'UNANIMITE**

**Donne** un avis favorable sur les projets d'arrêté et de charte encadrant l'activité de dégustation des coquillages menée par les conchyliculteurs du département de l'Hérault.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

